

De la Stricte Observance Templière

au Rite Ecossais Rectifié

Préambule

Le Rite Ecossais Rectifié occupe une place singulière dans la Maçonnerie contemporaine. Praticué en Suisse, en France et en Belgique, il est trop souvent l'objet de polémiques passionnées, certains y voyant la forme la plus pure de l'initiation maçonnique, d'autres un rejeton abâtardi, voire dévoyé, de la maçonnerie classique. La pierre de touche de ce débat est le christianisme, vrai ou supposé, qui imprégnerait ce Rite d'«ancien régime», parfois qualifié par ses détracteurs de «crypto-catholique».

Certes, l'atmosphère y est plus religieuse, sinon plus mystique, mais est-ce suffisant pour justifier l'anathème et la marginalisation? Trop souvent d'ailleurs de telles attitudes sont le fait de maçons, par ailleurs sincères, qui n'ont du Rectifié qu'une connaissance lointaine, basée plus sur des racontars que sur une expérience personnelle. Le fait est regrettable, d'autant que le Rectifié présente l'avantage inestimable d'être aisément accessible à l'analyse, les intentions de ses fondateurs nous étant connues par les innombrables documents et exégèses qu'ils ont laissés. Le caractère parfois archaïque de ses rituels peut surprendre, certes.

Encore faut-il comprendre que la survivance de formes d'apparence obsolète résulte d'abord de l'extinction quasi-complète du Rite au XIX^e siècle et de sa renaissance inattendue en notre siècle. La première lui permit d'échapper aux réformes dont furent l'objet les autres Rites, Français ou Ecossais, réformes conditionnées par les luttes politiques et religieuses du temps, lesquelles donnèrent à la franc-maçonnerie un visage que n'auraient reconnu ni les pasteurs britanniques des origines ni les maçons lyonnais de 1778. La seconde nous le restitua (presque) inchangé, tel qu'il fut imaginé au confluent du Rhône et de la Saône entre 1778 et 1809.

Si le Rite Rectifié paraît aujourd'hui incongru, voire scandaleux, n'est-ce pas justement à cause de cette fidélité à une certaine image de la maçonnerie dont nos contemporains ont peine à prendre conscience? Le travail qui suit n'a d'autre ambition qu'une présentation succincte de la chronologie et de l'évolution des rituels «symboliques» de ce Rite trop souvent décrié. Il ne s'agit pas d'une exégèse, moins encore d'un exposé systématique de sa doctrine, tâche d'une autre envergure à laquelle je me risquai autrefois (G.Verval, 1987), mais plutôt du simple débroussaillage d'un paysage passablement confus où se mêlent faits et légendes que chacun utilise à sa guise.

Tel qu'il fut conçu, le Rite Ecossais Rectifié devait comporter trois étapes successives, concentriques dirait J.F.Var, composées des grades «symboliques», de l'Ordre Intérieur chevaleresque et de Profès et Grand Profès (Profession et Grande Profession).

Seules sont effectives de nos jours les deux premières. La troisième relève, faute de mieux, de l'érudition personnelle grâce à la publication des textes fondateurs du «Saint Ordre», comme ses thuriféraires aiment à appeler, à tort, la Profession. Je ne m'occuperai ici que des grades symboliques.

Ceux-ci sont au nombre de quatre : à l'apprenti, au compagnon et au maître fait suite le «maître écossais de Saint André». Au XVIII^e siècle, ces quatre grades étaient régis par un directoire écossais dont les pouvoirs furent définis à Lyon en 1778. N'y voyons là rien qui surprenne. A la même époque la Grande Loge anglaise, dite des «Anciens», exerçait son autorité sur quatre degrés, le dernier étant le «Royal Arch». Il n'en va plus de même aujourd'hui. Les trois premiers grades rectifiés relèvent exclusivement de l'autorité des Grandes Loges tandis que le «maître écossais» est conféré dans des «loges de Saint-André» dépendant des Directoires écossais, terme qui «au symbolique» désigne les Grands Prieurés de l'Ordre bienfaisant des Chevaliers maçons de la Cité Sainte. Cette dichotomie est condition de «régularité» au sens qu'a pris ce mot durant les premières décennies de ce siècle. Nul ne désire la remettre en cause.

I.

Jean-Baptiste Willermoz et la maçonnerie lyonnaise.

1. Introduction de la Stricte Observance à Lyon.

Ce lyonnais d'une exceptionnelle longévité (1730-1824), fabricant d'étoffes et commissionnaire en soieries, fut à l'évidence le père du Rectifié. Initié en 1750 dans une loge oubliée, il en devint vénérable en 1752. Fondateur en 1756 de la «Parfaite Amitié», constituée par la Grande Loge de France, il en tint le premier maillet jusqu'en 1762. Il contribua entre temps à la fondation de la Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon (1760), plus tard Mère-Loge de Lyon.

Il fallait, écrivit-il plus tard, «être chevalier d'Orient pour y être admis». Cette Grande Loge ne se voulait-elle pas chargée «à l'instar de celle de Paris...de veiller au maintien de la discipline des loges, de fixer le choix de l'uniformité des grades symboliques jusques et y compris le chevalier d'Orient»? Elle pratiquait officiellement sept grades, soit après les trois premiers ceux de maître élu, maître parfait, maître écossais et chevalier d'Orient. Là ne s'arrêtaient pas les connaissances de Willermoz qui, à l'époque, n'avait de cesse de collectionner grades, décors et rituels. Dans une lettre qu'il adressa le 2 mars 1763 à Chaillon de Jonville, substitut général du Grand Maître de la Grande Loge de France, il fit suivre sa signature des titres suivants : Maître écossais, G(rand) A(rchitecte), R(oi)al Arch, Chevalier d'Orient, d'Occident, du Soleil, de l'Aigle noir, R(ose) C(roix), G.I.G.E.ch.K.

C'est à dire Grand Inspecteur, Grand Elu, chevalier Kadosh (Le grade de chevalier Kadosh lui avait été communiqué par son correspondant messin, Meunier de Précourt une année auparavant). Les grades supérieurs au chevalier d'Orient étaient pratiqués dans un chapitre des chevaliers de l'Aigle noir, fondé en 1763 ou 1765 et présidé par le propre frère de Willermoz, Pierre-Jacques, médecin, alchimiste, esprit curieux de tout et très en avance sur son temps. Ce chapitre très fermé vit peut-être la création du grade de Rose-Croix dont le succès ne devait jamais se démentir.

Au début de leur carrière, Willermoz et ses proches pratiquèrent donc cette maçonnerie qui sera appelée plus tard de «Rite Français». Jamais cependant elle ne put les satisfaire entièrement. Willermoz était trop intimement convaincu que la maçonnerie devait receler des connaissances «sublimes» pour se satisfaire d'un système aussi rudimentaire que décevant à ses yeux.

Il chercha hors des loges classiques ces «vérités essentielles» qu'il devinait sous le couvert des allégories maçonniques héritées des spéculatifs britanniques. Il crut les trouver, en 1767, dans l'Ordre des «chevaliers Elus Coens de l'Univers» du théosophe Martinez de Pasqually. Reçu en 1768 au grade ultime de Réau-Croix, il avait créé à Lyon un «Tribunal» d'Elus Coens, réservé à ses intimes, et s'était consacré avec ferveur, quoique sans succès bien assuré, aux expériences théurgiques prescrites par le «Grand Souverain» de l'Ordre, Don Martinez. Déçu peut-être par les «Esprits Intermédiaires» qui se refusaient à lui, désemparé par le départ de son maître qui, en 1772, quitta la France pour n'y plus revenir (Martinez mourut à Saint-Domingue en 1774.)

Willermoz écouta d'autres sirènes sans pour autant oublier l'enseignement du disparu (de 1774 à 1776, les Elus Coens lyonnais continuèrent à se réunir assidûment, ce dont témoignent leurs «conférences» éditées par A.Faivre en 1975 aux éditions du Baucens, Braine-le-Comte).

En 1772, des correspondants strasbourgeois l'informèrent de l'existence outre-Rhin d'une forme nouvelle de maçonnerie, caractérisée par sa belle ordonnance et le sérieux de ses «connaissances», la Stricte Observance Templière, ou plus exactement «l'Ordre supérieur des chevaliers du temple sacré de Jérusalem». Fondée en 1751 par le baron (FreiHerr) Charles-Gotthelf von Hund (1722-1776), elle enseignait que la franc-maçonnerie n'était autre que la perpétuation de l'Ordre du Temple, aboli en 1312 par le pape Clément V sur ordre du roi de France, Philippe IV «le Bel». Dirigée par de mystérieux «Supérieurs Inconnus» dont von Hund n'était que le mandataire, elle ne visait rien moins que le rétablissement de l'Ordre défunt et la récupération de ses biens matériels.

Des amis de Von Hund prétendirent plus tard qu'il avait été admis dans l'ordre à Paris en 1743 par un mystérieux chevalier «au plumet rouge» dont ils laissaient entendre qu'il était un familier de Charles-Edouard Stuart, fils du prétendant à la couronne d'Angleterre et d'Ecosse (Charles-Edouard ne fut jamais initié. Une enquête entreprise à la demande du duc de Brunswick en fit la preuve en 1777. Le prince déclara à l'envoyé du duc que son père, le chevalier de Saint-Georges, lui avait refusé son consentement.)

Il aurait reçu une patente de Grand Maître Provincial dont il s'était servi pour introduire l'Ordre en Allemagne. Si les supérieurs inconnus étaient parfaitement imaginaires, cette patente existe bel et bien. Conservée dans les archives de la Grande Loge du Danemark, elle est rédigée en un langage chiffré dont nul jamais ne donna la clef.

Tout cela, faut-il le dire, ne fut connu de Willermoz que bien plus tard, après qu'il eut depuis longtemps mesuré les faiblesses du système allemand.

En 1772 donc, Willermoz sollicita son admission au sein de la Stricte Observance dans une lettre adressée à von Hund en date des 14 et 18 décembre.

Celui-ci lui répondit le 18 mars 1773 et le renvoya au baron de Weiler, son émissaire chargé d'implanter l'Ordre en France. La correspondance échangée montre à l'envi le quiproquo : le lyonnais parlait de l'objet caché de la maçonnerie qui ne pouvait traiter que des questions essentielles, l'allemand n'avait en vue que la restauration de l'Ordre du Temple. Nonobstant cette incompréhension fondamentale (ou peut-être à cause d'elle), les négociations n'allèrent pas sans quelques difficultés suscitées par la méfiance des frères lyonnais de la Grande Loge des Maîtres Réguliers que Willermoz eut bien peine à amadouer. T

out finit pourtant par s'arranger et Weiler, qui avait déjà établi à Strasbourg le directoire écossais de la V^o Province Templière dite de Bourgogne (octobre 1773), put inaugurer celui de la II^o Province dite d'Auvergne à Lyon le 21 juillet 1774, puis, la même année, celui de la III^o Province dite d'Occitanie à Bordeaux.

Armés chevaliers par Weiler les 11 et 13 août, Willermoz et ses disciples avaient prêté serment d'obéissance au baron von Hund et au duc de Brunswick-Lünebourg, «Superior Magnus Ordinis» depuis que le convent de Kohlo (juin 1772) avait reconnu l'inanité des prétentions de von Hund, ce qu'ignoraient d'ailleurs les lyonnais.

En échange, ils avaient reçu leur nom d'Ordre (Eques ab Eremo pour Willermoz) et les cahiers des rituels allemands. On devine sans peine leur déception. Loin de leur apporter la manne attendue, ces rituels ne différaient guère de ceux que connaissaient les Français. Quant à la «survivance» templière, Willermoz connaissait depuis toujours l'inanité de cette chimère, amoureusement cultivée par d'aucuns depuis que Ramsay, en un célèbre discours, avait attribué aux chevaliers Croisés la paternité de l'Ordre maçonnique.

De ceux-ci aux templiers, il n'y avait qu'un pas que les émules du chevalier de Saint-Lazare avaient aisément franchi. Le lyonnais n'ignorait rien de cette fable enseignée dans les grades de «Commandeur du temple» ou de «Chevalier templier» pratiqués dans le chapitre de son frère.

N'était-ce pas d'ailleurs la justification du Kadosh qu'il avait appris à connaître en 1762 et dont il se méfiait depuis lors? Echaudé peut-être mais sérieux comme toujours il le fut, Willermoz se mit au travail, bien décidé à faire de la capitale des Gaules le phare de la maçonnerie templière.

Un an plus tard, le convent de Brunswick (26 mai au 6 juillet 1775) ratifia la «restauration» des provinces françaises et les «Règlements généraux» de l'Ordre furent expédiés à la V^o Province. Ils stipulaient que «l'Ordre Intérieur, voilé sous le titre de Directoire écossais, (était) composé de trois grades qui en font partie, et dont le dernier en est le complément. Savoir : 1^o celui d'Écossais Vert qui commence à en développer les symboles, mais par lequel l'Ordre ne s'engage point à l'avancement de celui qui y est admis et peut le laisser pendant toute sa vie...2^o celui de Novice...3^o le grade de Chevalier...

On appelle Profès ceux qui ont fait leur dernière profession ; cette profession n'est point un grade qui augmente les connaissances mais un acte libre et uniquement à la volonté de celui qui le fait, par lequel il s'engage irrévocablement envers l'Ordre».

Le dernier grade était divisé en six classes selon la condition sociale de l'impétrant (Eques, socius, armiger, cleric, servant et valet d'armes), distinctions mondaines qui n'empêchaient pas que les «connaissances» de l'Ordre soient communiquées à tous (sauf aux servants d'armes).

Pour des raisons dictées, sans doute, par les usages locaux, Weiler avait en 1773 concédé aux strasbourgeois le droit de accumuler les hauts-grades français avec ceux de l'Ordre Intérieur, constituant par là une classe intermédiaire qui fut évoquée par le chapitre d'Auvergne, à Lyon, en sa séance du 23 juillet 1774 : «...On a lu pareillement les deux autres grades du Grand Ecossais Rouge et du Chevalier de l'Aigle, dit Rose-Croix : ils ont été proposés pour la seconde classe intermédiaire à l'instar de la V^o Province» (3^o protocole de la Province d'Auvergne).

L'échelle des grades adoptée à Strasbourg différait donc de celle en usage en Allemagne par cette «deuxième classe» intermédiaire entre le symbolique et l'intérieur, soit :

1^o classe : apprenti, compagnon, maître.

2^o classe : écossais rouge, Rose-Croix.

3^o classe : écossais vert, novice, chevalier.

Les lyonnais ne se prononcèrent pas sur la mise en application de ce système et renvoyèrent à plus tard «l'examen et la décision des grades qui composeraient la 2^o classe».

Dans un premier temps, ils se rallièrent à la position strasbourgeoise, comme l'atteste le «Petit mémoire d'instruction» remis, l'année suivante, au F. Bruyze chargé par le chapitre d'Auvergne de répandre dans les loges de France la réforme germanique. Il précisait que les loges désireuses de s'agréger au nouveau système «pourraient obtenir du directoire la permission de conférer (les grades de la classe intermédiaire)...Tout grade d'écu et tout cordon noir étaient proscrits. Les grades de la 2^o classe dite intermédiaire étaient l'écossais rouge et le chevalier d'Orient». Le débat, de toute façon, fit long feu : en 1777, le chapitre de Bourgogne renonça aux grades intermédiaires.

Restait à résoudre le problème posé par l'implantation en France d'un organisme d'obédience étrangère. Ni Willermoz ni les templiers d'Auvergne ne voulaient rompre avec le Grand Orient de France, garant de la bienveillance du gouvernement. Dès janvier 1776, Willermoz annonçait que des négociations étaient amorcées avec l'obédience parisienne et qu'il en attendait une issue favorable.

De fait un «Traité d'Union Intime» fut signé le 31 mai de cette année entre le Grand Orient de France et les trois Directoires de Lyon, Bordeaux et Strasbourg, représentés par Bacon de la Chevalerie, bien connu pour ses accointances Coen.

Ce traité, en dix articles augmentés de deux articles «secrets», prévoyait la réunion des Directoires et de leurs corps subordonnés au Grand Orient (article 1).

Chacun «conservait exclusivement l'administration et la discipline sur les loges de leur Rite et Régime» (article 6).

L'équivalence des «grades fondamentaux» des deux Rites était garanti, comme les droits d'intervisite et de double appartenance : «Les membres des loges de l'un et l'autre Rites pourraient régulièrement passer dans les loges de l'autre Rite, sans cesser d'être membre de la loge à laquelle ils appartenaient primitivement» (article 9).

Ce Traité, qui devait être reconduit en 1811 sans modifications notables, ratifiait la parfaite régularité de la maçonnerie «réformée» et, jamais dénoncé, justifie, aujourd'hui encore, la pratique du Rite Rectifié au sein du Grand Orient de France.

2. Les grades de la Stricte Observance (1775).

Les rituels conservés à la bibliothèque municipale de Lyon furent récemment publiés par J.F.Var (1991) qui les juge rudimentaires, d'une maigreur squelettique et dépourvus de toute valeur initiatique : «de la gestuelle, un moralisme banal, rien de plus». Le jugement est abrupt et sans nuances, reconnaissons-le. Est-il mérité? Chacun jugera, selon ses vues, sans oublier que ces rituels ne diffèrent guère de ceux en usage dans les loges du temps, de ce côté ou de l'autre du Rhin.

La disposition générale de la loge bleue est celle, «ordinaire», des loges françaises.

Elle est éclairée par trois bougies devant le vénérable, deux devant les surveillants, une devant le secrétaire. Les flambeaux d'angle, autour du tableau (ou tapis), ne sont pas mentionnés. Est-ce à dire qu'ils manquaient? C'est peu probable au vu des usages de l'époque. Gageons plutôt que l'«ordinaire» prévoyait la disposition classique des flambeaux aux angles N.E., S.E. et S.O., conforme aux prescriptions du Rite Français ainsi qu'à celles du Rite Suédois. De fait, une gravure représentant la loge d'apprenti-compagnon selon le Rite de la Stricte Observance, attribuée au dernier tiers du XVIII^e siècle, nous les révèle ainsi disposés autour d'un tableau qui ne diffère en rien de ceux présentés par les divulgations continentales des années 1745-1755 (document conservé dans les archives de la Grande Loge du Danemark).

Relevons une innovation notable, pleine d'avenir :

«Derrière la chaire du vénérable est pendu peint sur du carton ou autrement le symbole du grade que l'on y donne». Ce symbole est «une colonne rompue par en haut mais ferme sur sa base» (1° grade).

«Une pierre cube (sic) sur laquelle est posée une équerre» (2° grade).

«Un vaisseau démanté sans voiles et sans rames, tranquille sur une mer calme» (3° grade).

Les devises s'y rapportant sont, dans l'ordre, «Adhuc Stat», «Dirigit Obliqua», «In Silentio et Spe Fortitudo mea».

L'ouverture des travaux ne comporte ni allumage des flambeaux ni prière. Le vénérable, après un bref échange de répliques du catéchisme avec les surveillants, ouvre la loge par trois fois trois coups, devant les frères debout tenant de la main gauche l'épée, pointe en terre, et portant la main droite au col.

La réception ne s'écarte guère de l'exemple français, si ce n'est par une autre innovation remarquable : la «lumière» est donnée en deux temps avec, au deuxième temps, l'exclamation «Sic Transit Gloria Mundi». L'obligation d'apprenti comprend les pénalités traditionnelles (gorge coupée, cœur percé et arraché, le tout réduit en cendres).

Le catéchisme rappelle les fondements de la loge française et son articulation en trois colonnes (Sagesse-Force-beauté) et trois Grandes Lumières, ici énoncées «le Soleil, la Lune et les Etoiles», celles-ci remplaçant, on ne sait trop pourquoi, le Maître de la Loge (ou l'Etoile Flamboyante.). Le soleil signifie le maître en chaire, la lune les surveillants et les étoiles les maîtres et compagnons «qui guident les apprentis dans les routes sombres et mystérieuses de l'Art Royal».

Le deuxième grade, réplique succincte du premier, était sans doute conféré le même jour. Les mots sacrés sont, dans l'ordre, J... et B... comme le voulait l'usage continental depuis l'inversion (anglaise) de 1739, les mots de passe ceux révélés par le «Trahi...» de 1744, Tub...et Schi...

La réception à la maîtrise suit la version «française» de la légende d'Adonhiram : les neuf maîtres envoyés à sa recherche décident de leur propre autorité de changer le «mot de maître», mesure dictée par la seule prudence. Sur la tombe de l'architecte est déposée «une médaille triangulaire sur laquelle est gravé l'ancien mot de maître avec deux branches d'acacia en sautoir».

L'instruction précise que cet ancien mot n'est autre que «le Saint Nom de l'Eternel en hébreu».

Après l'obligation, le candidat est renversé et recouvert d'un drap noir tandis qu'on allume les «neuf cierges jaunes», seule allusion aux flambeaux d'angle (qu'un autre document conservé à Copenhague, daté de 1770, montre aux angles habituels.). Le signe d'horreur est le seul enseigné au nouveau maître, le signe «au ventre» relevant d'une autre tradition, celle des «Anciens» anglais. Enfin le mot de passe, Gi..., et le mot «substitué» M...B... sont ceux de la tradition française.

L'écossais vert achève la série. Pour simple qu'il soit, il contient déjà des éléments bien reconnaissables. Le candidat, désarmé, une corde à la taille et sous la menace d'un glaive, est introduit dans la loge tendue de vert et éclairée par quatre lumières disposées en carré. Délivré du joug de «la maçonnerie symbolique» par son engagement d'obéissance au directoire et à ses chefs, il reçoit l'«habit» (le tablier) vert, un signe «la main droite comme pour saisir quelqu'un par la tête», un attouchement au coude et deux mots, Jehovah et Notuma.

S'il n'est fait mention ni de Zorobabel ni du second temple, le tableau montre Hiram ressuscitant «qui tend les bras pour sortir du tombeau où il n'est plus qu'à demi». Il est entouré de quatre animaux, emblèmes des vertus du grade :

- Le lion (valeur et générosité),
- Le singe (adresse et habileté),
- L'épervier (clairvoyance) e
- Le renard (ruse sans fourberie).

A peu de choses près, ces animaux sont ceux que présentait, au grade d'«écossais», le tableau de la divulgation de 1747, «Les francs-maçons écrasés...» (la colombe y remplaçait l'épervier).

3. Premières réformes.

Après la mort de Weiler (novembre 1775) et celle de Hund (8 novembre 1776), les lyonnais décidèrent d'étoffer les rituels, décidément trop rudimentaires à leurs yeux, de leurs initiateurs germaniques. De décembre 1777 à janvier 1778, il fut décidé de confier à Willermoz et au strasbourgeois Salzmann la rédaction des grades symboliques, à Jean de Türckheim, autre strasbourgeois, celle des grades de l'Ordre Intérieur. Dans la foulée, Willermoz s'attribua la rédaction d'une classe nouvelle, «secrète», la (Grande) Profession.

Dans la Stricte Observance, la Profession, nous l'avons vu, n'était pas un grade mais l'acte libre par lequel le chevalier s'engageait irrévocablement envers l'Ordre, à l'instar de la «profession» monastique.

L'ambition ici était toute autre : il s'agissait de condenser l'enseignement théosophique de Martinez, du moins sa partie théorique, en de longues «Instructions» qui ne seraient communiquées qu'aux élus jugés dignes de les recevoir en deux grades «secrets», la Profession et la Grande Profession.

Le travail fut rondement mené : les textes étaient déjà près lorsque se réunit le Convent des Gaules, dix mois plus tard. A propos de cette Profession, voir entre autres la plaquette de J.F.Var et G.Verval, «Willermoz et son œuvre», 1992.

Les Instructions Secrètes de la Profession (Profès) furent publiées par P.Vuilaud dans son «Joseph de Maistre franc-maçon» (1926) et celles de la Grande Profession par A.Faivre en appendice à l'ouvrage de R.Leforestier «La franc-maçonnerie templière et occultiste au XVIII° siècle» (1970).

Quelques remaniements apparaissent déjà dans les «trois premiers grades des Loges Rectifiées en France avant la tenue du Convent national de Lyon en 1778». Conservées dans les archives de la Cour et de l'Etat à Vienne, ils sont paraphés par Gaybler qui sera secrétaire du Convent de Lyon. On y remarque le soin tout particulier accordé à la préparation du candidat.

Un frère «préparateur» est désigné à cet effet et son rôle minutieusement détaillé qui ne rappelle en rien les brimades écossaises des manuscrits d'Edimbourg (1696-1700), pas plus d'ailleurs que les rodomontades du «Frère Terrible» des loges françaises. L'accent est celui de la dignité et du formalisme qui visent à convaincre le candidat de l'importance de sa démarche autant qu'à s'assurer de sa sincérité.

Les cérémonies elles-mêmes sont peu modifiées. Relevons en passant que le mot de passe, ou plutôt le nom, du maître est «Acacia» et non Gi...

La bibliothèque nationale de Paris conserve une autre série de rituels «intermédiaires», venant de Strasbourg ceux-là («Régime rectifié 1776.

Directoire Ecossais de Strasbourg avant le Convent Général tenu à Wilhelmsbad en 1782», cité par Dachez et Désaguliers. Malgré leur date (1776), ils ne diffèrent que peu de ceux qui seront adoptés à Lyon deux années plus tard.

Les maximes lors des voyages manquent encore mais les châtiments physiques traditionnels sont déjà omis des serments.

Le 27 avril 1777, le Directoire d'Auvergne arrêta que le grade d'écossais vert serait rendu «ostensible» dans toutes les loges sous la seule dénomination d'«écossais», devenant ainsi le «complément de la maçonnerie symbolique» et non plus le premier de l'Ordre intérieur.

Cette délibération «définitive» prévoyait aussi que les vénérables communiqueraient «sans cérémonies et sans frais» aux écossais les hauts-grades en usage avant la réforme : chevalier d'Orient, Rose-Croix et autres de la même veine (article 7).

À l'exclusion toute fois des grades «à cordon noir», élus ou Kadosh que Willermoz avait en horreur. Ces grades étaient expressément proscrits et il était interdit aux visiteurs d'autres régimes d'en porter les décors en loge (article 9).

Cette décision supprimait de fait la classe «intermédiaire», concédée autrefois par Weiler, dont les lyonnais ne savaient trop que faire (Prise à la lettre, cette délibération permettrait aujourd'hui aux Grands Prieurés Rectifiés la pratique de ces grades, depuis longtemps réservée aux Suprêmes Conseils du Rite Ecossais Ancien et Accepté. Les accords tacites existant entre ces différents corps empêchent bien sûr une telle éventualité, du moins dans les pays où de tels accords existent).

L'article 6 de cette même délibération décrit le tableau du grade d'écossais et son «symbole distinctif» : un lion jouant avec des instruments de mathématiques, ainsi que sa devise «Maeliora praesumat» (sic) (in Renaissance Traditionnelle, 1989, pp.313-316 et Cahiers verts, Bulletin Intérieur du Grand Prieuré des Gaules, 1992, n° 10-12, pp.233-237). Cet écossais, nouvelle manière, synthèse de l'écossais vert importé d'Allemagne et des grades écossais pratiqués en France, sera développé au Convent de 1778.

II.

Le Convent national des Gaules (1778).

1. La Réforme de Lyon.

Il se tint à Lyon du 25 novembre au 10 décembre 1778, en présence des délégués des Provinces d'Auvergne et de Bourgogne, ceux d'Occitanie n'ayant pas jugé bon de s'y présenter. Il y fut surtout question des hauts-grades et de l'organisation administrative du Rite.

Le titre «Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte» remplaça celui de «Chevalier Templier».

Cette décision, imposée par Türckeim et Willermoz, n'était pas anodine.

Certes la prudence voulait que toute référence à un Ordre condamné par les prédécesseurs du roi régnant et du pontife romain, condamnation jamais révoquée, soit, au mieux, camouflée sous une appellation moins compromettante, mais là n'était pas la raison profonde de cette mesure.

Willermoz et ses amis étaient convaincus que la source des connaissances maçonniques et l'origine de l'initiation étaient bien antérieures à l'Ordre médiéval, lequel n'avait été que le détenteur ponctuel et transitoire d'une tradition immémoriale. Les délégués se rallièrent sans peine à cette décision dès la première séance du Convent, même si certains ne le firent qu'avec une réticence inavouée (ce fut notamment le cas de Beyerlé, Préfet de Lorraine et futur adversaire de Willermoz).

La «matricule» (c'est à dire l'organisation territoriale du Régime) des Provinces, Prieurés et Commanderies de l'Ordre Intérieur fut adoptée dans un grand élan d'optimisme, sans trop tenir compte des effectifs à vrai dire squelettiques du système. Le «Code Général de l'Ordre des Chevaliers bienfaisants de la Cité sainte» fut adopté ainsi qu'une «Règle des chevaliers», aujourd'hui perdue. Les rituels de l'Ordre Intérieur, préparés par Türckeim, furent approuvés. A l'inverse des rituels allemands, ils supprimaient les différences basées sur la naissance et admettaient à la «chevalerie» les bourgeois et roturiers pourvu qu'ils puissent faire état de revenus substantiels et d'une situation «honnête» dans la société civile. Les «frères à talents» étaient cependant tolérés, comme dans les loges bleues, à condition que leur présence soit un véritable bénéfice pour l'Ordre.

Les grades symboliques ne furent pas oubliés pour autant. Un «Code maçonnique des loges réunies et rectifiées de France» fut approuvé et les nouveaux rituels, rédigés par Willermoz, ratifiés au cours des 11° et 12° séances.

Plusieurs copies de ces rituels sont conservées, dont l'une fait partie du fonds Kloss de la Bibliothèque du Grand Orient des Pays-Bas (catalogue VII-h-4). Ce qui suit est basé sur cette copie primitivement destinée au Directoire de Bourgogne et certifiée par son chancelier, Rudolph Salzman.

2. Les grades symboliques du Convent des Gaules.

Le tableau de la loge d'apprenti est divisé en deux parties : l'une à l'occident figure le porche, l'autre à l'orient figure le temple. Elles sont séparées par une balustrade placée au-dessus d'un escalier à sept marches. Il conduit au pavé mosaïque, situé en face de la porte d'entrée du temple, qui est fermée, entourée des deux colonnes J. et B. Aux quatre points cardinaux sont placées quatre portes dont celle d'orient, qui mène au sanctuaire, est elle-aussi fermée. En haut du tableau sont dessinés le soleil, la lune et l'étoile flamboyant laquelle contient en son milieu la lettre G.

«Autour de ce tableau, qui figure l'enceinte intérieure du temple, est tracé à la craie, à quelques pouces de distance, un quarré long dans la même forme qui figure la seconde enceinte ou le second parvis. A égale distance de celle-là, il en sera tracé un autre qui figure la troisième enceinte ou le parvis extérieur dans lequel voyage l'apprenti. On supprime ce dernier pour les voyages du compagnon et tous deux pour ceux du maître».

La loge d'apprenti est éclairée par «trois flambeaux dont deux seront devant les FF. Surveillants et l'autre à l'Orient du côté du Midi». L'innovation mérite d'être soulignée.

C'est en effet la disposition typiquement «écossaise» des flambeaux d'angle, commune au «Rite Ecossais Ancien et Accepté» et au Rite Moderne Belge. Elle semble être apparue en Avignon, vers 1776, dans la loge «Saint-Jean de la vertu persécutée», loge-mère de la loge parisienne «Saint-Jean du contrat social» qui sera le berceau du Rite Ecossais Philosophique. Il ne peut s'agir d'une simple coïncidence.

La proximité dans le temps et l'espace suggère qu'il y eut influence réciproque. Ajoutons cependant que cette disposition des flambeaux était déjà celle de la divulgation française de 1747, «Les Francs-maçons écrasés...», texte énigmatique dont on ne sait trop ce qu'il faut penser mais qui suggère en tout cas que l'idée était dans l'air depuis quelque temps déjà. J'ai déjà eu l'occasion d'insister sur le glissement de sens induit par ce déplacement qui confond autour du tableau les colonnes et les lumières de la loge, je n'y reviendrai pas.

L'ouverture de la loge d'apprenti se fait par la récitation de répliques de l'instruction et ne diffère guère de celle pratiquée au Rite Français. Le vénérable tient son épée de la main gauche, pointe en haut, tandis que les assistants tiennent la leur pointe en bas. Soulignons l'absence de prière.

Le candidat, dans la chambre de préparation, découvre trois questions «d'ordre» :

Croyez-vous à un seul Dieu, créateur de l'univers, à l'immortalité de l'âme et à la nécessité des devoirs qui en résultent?

Quelles sont vos idées sur la vertu...?

De quelle manière pensez-vous que l'homme puisse se rendre le plus utile à ses semblables?

Le préparateur, après l'avoir entretenu sur ces questions, l'examine sur l'opinion qu'il se fait de la maçonnerie avant de souligner que son but est «la vertu, l'amitié et la bienfaisance».

Introduit dans la loge, le récipiendaire déclare «sa religion et son état civil», sans qu'il lui soit demandé son nom de baptême. Les voyages, effectués dans l'«enceinte» décrite plus haut sont ponctués de coups de tonnerre et des trois maximes aujourd'hui classiques : L'homme est l'image immortelle de la divinité...

Celui qui rougit de la religion...

Le maçon dont le cœur ne s'ouvre pas...» Le candidat monte ensuite «de l'Occident à l'Orient à côté du tableau par le Nord, à pas libres jusque devant la table du Vénérable Maître».

Le serment, pris sur l'évangile de Saint Jean, est l'occasion de la question suivante: «Ce livre sur lequel votre main est posée est l'évangile de Saint Jean. Y croyez vous?

«Si vous n'y croyez pas, quel confiance pouvons-nous avoir en votre engagement?»

En dépit de cette exhortation, le serment ne contient aucune clause de fidélité à la religion chrétienne. Les châtiments physiques sont omis, omission qui traduit sans doute le souci d'hommes parfaitement honorables de n'être pas accusés de crimes imaginaires. C'est le même souci qui poussera le Grand Orient de France à supprimer les pénalités en 1858, exemple que suivra la Grande Loge Unie d'Angleterre en 1985 seulement.

La réception se termine par une courte explication du cérémonial et du tableau, simple ébauche de l'instruction actuelle. Elle ne contient aucune allusion à la progression cherchant-persévérant-souffrant qui sera introduite à Wilhelmsbad.

Enfin les secrets sont ceux de la maçonnerie classique du temps, les mots de passe devenant le «nom» de l'apprenti, du compagnon et du maître.

Au 2° grade le candidat, les yeux bandés et dépouillé d'une partie seulement de ses métaux, fait cinq voyages «mystérieux» et entend deux maximes, après les 3° et 5° tours («L'insensé voyage toute sa vie...L'homme est bon...»).

Il est ensuite conduit devant un miroir caché par un rideau. Après que le vénérable l'a incité à rentrer en lui-même pour y passer en revue ses erreurs et ses préjugés, le bandeau lui est enlevé et il contemple son visage «dans le miroir éclairé par un réverbère». Il gravit ensuite les cinq marches du grade «qu'il demande» avant de les redescendre et de gagner l'orient par la marche des compagnons (cinq pas en équerre en partant du pied droit du côté du midi). Le mot du grade est B.... Par contre le «nom» du compagnon est devenu Gi... sans qu'on sache pourquoi il remplace l'habituel Schi....

Au 3° grade apparaissent le mausolée d'occident et une tête de mort à l'orient.

«A l'Occident sera placé sur le mur ou en relief un mausolée (sic), consistant en une sépulcrale posée sur une base triangulaire et à trois faces. Dans chaque triangle il y aura trois boules dans les trois angles. Au-dessus du triangle une tête de mort repose sur des ossements. De l'urne sortira une vapeur enflammée avec l'inscription «deponit Aliena ascendit Unus», au-dessous, dans le triangle, on lira ces mots «Tria formant, Novena dissolvunt».

Les neuf flambeaux d'angle, disposés comme au grade d'apprenti, ne sont allumés que lorsque le candidat est couché dans le cercueil. Introduit à reculons, il découvre le mausolée avant d'entamer neuf voyages, «réduits à trois», au cours desquels il écoute trois maximes dont existent plusieurs versions. Il gagne ensuite l'orient par sept pas, suivis des trois pas du maître. La légende d'Hiram est lue avant le simulacre du meurtre. Elle est conforme au canon français et l'ancien mot J... est donné in extenso. Le mot substitué, M...B..., est celui en usage dans la maçonnerie anglaise dite des «Modernes», le «nom» du maître est Gabaon.

Au grade de maître écossais seize lumières supplémentaires viennent s'ajouter aux quatre flambeaux d'angle et aux lumières du vénérable, ici appelé député-maire, et des surveillants (soit vingt-cinq en tout) tandis qu'apparaissent le double triangle et la lettre H, disposés au mur d'Orient. Le rituel prévoit deux tableaux dont le premier est en deux parties : le temple en ruines à l'occident, le temple réédifié par Zorobabel à l'orient. Le deuxième tableau montre la résurrection d'Hiram entouré non plus de quatre animaux mais du nom des vertus dont ils étaient l'emblème (Bienfaisance, Prudence, religion et discrétion). La réception, considérablement étoffée, ne diffère guère de celle en usage de nos jours.

L'introducteur présente au candidat les mêmes questions d'ordre qu'aux grades précédents et l'invite à y répondre «catégoriquement» avant de lui lier les poignets au moyen d'«une chaîne en fer blanc dont les anneaux sont de forme triangulaire». Introduit «en maître» dans la loge, l'impétrant écoute un premier discours relatant la destruction du temple avant de gagner l'Orient par sept pas, le premier le conduit à la porte d'occident du tableau, les trois suivants à la porte d'Orient par-dessus le tableau, les trois derniers «en équerre» jusqu'à l'autel. Après l'Obligation, il est reçu «Maître libre écossais» et reçoit l'épée et la truelle.

Ainsi armé, il œuvre à la réédification du temple, relève l'autel des parfums et découvre la lame d'or «qui contient le mot sacré qui était perdu». Un deuxième discours lui retrace la geste de Zorobabel et les circonstances de la construction du second temple, image bien imparfaite du premier. Enfin investi de l'habit du grade, blanc doublé de vert et bordé de rouge, du cordon vert «mêlé de rouge» et du bijou (à une face seulement), il entend le troisième et dernier discours, imprégné de martinézisme à peine voilé, qui compare les «révolutions» du temple de Jérusalem, «ce grand type de la maçonnerie», aux états successifs de la destinée humaine (la gloire de son premier état, la déchéance qui suit la faute, la réintégration promise aux élus). Celle-ci est annoncée par la résurrection d'Hiram «sortant à demi du tombeau». Enfin le symbole du grade, un lion jouant avec des instruments de mathématiques sous un ciel orageux, et la devise «Meliora praesumo», à la première personne cette fois, lui laissent entendre l'existence d'une étape ultérieure dont les «symboles» seront absents. Les secrets sont ceux de la Stricte Observance mais le signe se donne cette fois «au front».

Ainsi furent unis en une synthèse harmonieuse les thèmes de Zorobabel, de la reconstruction du Temple et de la découverte de la parole «innominable» (empruntés aux chevaliers d'Orient et aux divers «écossais» français) à celui de la résurrection d'Hiram entouré des quatre animaux emblématiques des «vertus» maçonniques (propre à l'écossais vert allemand). Willermoz s'en expliqua plus tard dans une lettre à Charles de Hesse : «On jugea aussi qu'il conviendrait de conserver sans le quatrième grade les principaux traits caractéristiques de la maçonnerie française pour servir de pont de rapprochement avec elle».

III.

Le Convent général de Wilhelmsbad (1782).

1. Les prémisses.

Au début des années 1780, la Stricte Observance traversait une crise grave dont les causes, multiples, sortent de notre propos (Les principales étaient le doute grandissant concernant la filiation templière de l'Ordre Intérieur et l'existence des «Supérieurs Inconnus»). La fiction Stuardiste s'était évanouie après les déclarations du principal intéressé à l'envoyé du duc de Brunswick

Ce personnage attachant, parent du roi de Danemark, chercha sa vie durant l'illumination mystique dans toutes les sociétés secrètes de son temps. Prêt à tous les excès, (il crut un temps être en communication directe avec le Christ), il déclara, lors de la dernière séance du convent, que le but de la maçonnerie était «la recherche de Dieu, Jéhovah». Le duc de Brunswick annonça en septembre 1780 la convocation imminente d'un Convent général des maçons écossais dont les débats devaient apporter les réponses à toutes les questions qui agitaient l'Ordre.

Il ne s'ouvrit que le 15 juillet 1782 à Wilhelmsbad, petite ville d'eaux proche de Hanau. Trente-quatre délégués s'y retrouvèrent, issus des diverses «Provinces» de l'Ordre, et parmi eux les délégués de Strasbourg et de Lyon, bien décidés à y prendre une part prépondérante et à faire ratifier l'abandon de la fiction templière ainsi que la réforme de Lyon dont Willermoz avait communiqué l'essentiel aux deux instigateurs du Convent, le duc de Brunswick (1721-1792) et le prince Charles de Hesse-Cassel (1744-1836), coadjuteur de la VII° Province (Basse-Allemagne) et Maître Provincial de la VIII° Province (Haute-Allemagne)..

L'enjeu du Convent débordait largement la question des seuls rituels. L'origine de l'Ordre, ses buts réels et son organisation firent l'objet essentiel de séances parfois houleuses et de débats animés. Un compte-rendu critique en fut publié la même année par le Préfet de Lorraine, Beyerlé (absent au Convent) sous le titre «De Conventu Generali Latomorum apud aquas Wilhelmina...», qui appela en 1784 une «Réponse aux assertions du F. A Fascia (Beyerlé)...», tout aussi polémique, rédigée par Willermoz et son collaborateur, Millanois. Plus près de nous, A.Joly (1938) et surtout R.Le Forestier («La franc-maçonnerie templière et occultiste au XVIII° et XIX° siècles», 1970) ont relaté les péripéties de cet été 1782.

Malheureusement, l'un et l'autre se basèrent sur les deux ouvrages précités, n'ayant pas eu accès aux protocoles authentiques du Convent, d'où le côté parfois incomplet ou erroné de leur analyse. Les protocoles en langue française et la traduction de leur version allemande furent heureusement publiés, il y a quelques années, par des chercheurs belges, en une circulation hélas confidentielle. Ayant eu le bonheur de disposer du produit de leurs recherches, c'est de ces protocoles dont je me suis servi dans ce qui va suivre.

Les treize premières séances furent consacrées à des problèmes administratifs, à la vérification des pouvoirs des délégués et surtout à l'épineux problème de la filiation templière et des buts réels de l'Ordre. Ils ne nous retiendront pas, l'objet de ce travail étant limité aux grades symboliques et, accessoirement, aux Codes qui devaient en déterminer la pratique.

2. La préparation des rituels symboliques.

Lors de la 14^e séance (3 août), un comité fut chargé de préparer les cahiers des différents grades et de les soumettre à l'approbation des délégués. Composé de sept membres (Charles de Hesse, acquis aux vues de Willermoz ; le chevalier Savaron, Visiteur Général de la 2^e Province ; Sébastien Giraud, chancelier du Grand Prieuré d'Italie ; l'autrichien Euber Bödecker ; le baron de Durckheim, Grand Maître Provincial de Bourgogne, 5^e Province ; Chrétien de Heine, du duché de Schlesvig, et Willermoz), ce comité reçut à disposition «les rituels approuvés au Convent de Lyon, les grades suédois et ceux de la Grosse Landesloge de Berlin, les rituels des quatre grades intérieurs de la VII^e Province et un rituel des Frères Clerici, également de la VII^e Province».

Onze jours plus tard, le 14 août, Charles de Hesse annonça au Convent réuni en sa 15^e séance qu'après avoir comparé les anciens rituels à ceux arrêtés au Convent des Gaules, il avait chargé Willermoz de la rédaction du premier grade.

Ce dernier donna lecture d'un projet qui s'intitulait «Rituel d'apprenti des chevaliers francs-maçons rectifiés». Il s'ensuivit une vive discussion sur l'opportunité d'un tel titre, le Convent ayant résolu en sa 13^e séance de renoncer à la filiation templière, non sans maintenir qu'il existait «un rapport» entre l'Ordre du temple et celui des franc-maçons, rapport que devait expliciter une «Instruction historique» destinée au dernier grade du Rite.

Enfin, on décida de ne pas adopter à ce stade l'intitulé de Willermoz, tout en reconnaissant aux loges de Vienne et de Berlin le droit de le conserver, si elles le désiraient. Moyennant quoi le rituel d'apprenti fut approuvé par 15 voix contre 3 après quelques corrections mineures ne portant que sur le style.

Lors de la 16° séance (15 août), Jean de Türckheim, chancelier de la V° Province et ami de longue date de Willermoz, présenta la Règle (à l'usage des loges réunies et rectifiées) qu'il avait préparée, déclarant qu'il l'avait conçue en forme d'une prière ou d'une prescription. Une première mouture ayant paru «trop étendue et trop chargée d'ornements oratoires», il en avait concentré l'essentiel en une version plus courte et simplifiée. Les deux furent lues à l'assemblée, toutes deux en neuf articles, la «longue» étant pourvue d'un préambule original et d'un épilogue.

Le Convent décida de les approuver également, la version courte devant être lue à l'impétrant lors de son initiation, l'autre lui étant remise pour étude ultérieure.

Lors de la 17° séance (16 août), Willermoz donna lecture du catéchisme et de l'instruction finale d'apprenti, bien augmentée depuis l'ébauche de Lyon.

Celui-ci suscita un débat assez vif sur la constitution ternaire de l'homme (esprit-âme-corps) dont le lyonnais voulait qu'elle soit un «secret» (ou «mystère») de l'Ordre [9], illustré par les trois coups de maillet que reçoit le récipiendaire lors de sa consécration. Un délégué allemand, Von Kortum, fit remarquer que la triple nature de l'homme, bien qu'enseignée «par plusieurs anciens docteurs de l'Eglise», n'était que spéculation philosophique.

Il suffisait à un chrétien de savoir que «son âme séparée du corps était immortelle». Willermoz rétorqua que cette doctrine était conforme à l'Écriture Sainte et explicitement citée par Saint Paul : «Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute matière et que tout votre être, esprit, âme et corps, soit gardé irréprochable pour la venue de notre seigneur Jésus-Christ» (1° épître aux Thessaloniens, V.23).

Nonobstant cette opposition, le convent arrêta à la pluralité des voix que l'instruction serait adoptée «salva ratificatione» (sous réserve de ratification).

La 21° séance (21 août) fut consacrée au grade de maître écossais. Certains voulaient sa suppression, d'autres désiraient qu'il devint le premier de l'Ordre Intérieur. A l'opinion de Willermoz qui estimait que le grade écossais devait constituer une classe intermédiaire, séparée à la fois des grades bleus et de l'Ordre Intérieur, Charles de Hesse ajouta que la maçonnerie, par ses trois classes, devait représenter le ternaire fondamental : la 1° classe représentait l'Ancienne Loi, la 3° la Loi Nouvelle, la 2° devait être l'étape intermédiaire composée d'un ou plusieurs grades.

Chef De Bien, délégué de la III° Province (Occitanie), adversaire déclaré de Willermoz depuis que celui-ci lui avait refusé l'accès à la Grande Profession, ne voyait pas, déclara-t-il, la nécessité de cette classe intermédiaire puisque «l'Ancien Testament s'arrête là où commence le Nouveau».

Finally on résolut que le grade écossais serait considéré comme le quatrième grade «symbolique» et constituerait une classe intermédiaire entre la maçonnerie et l'Ordre Intérieur, son objet essentiel étant la résurrection d'Hiram et la reconstruction du Temple. La même séance vit la lecture de l'acte de renonciation à la filiation templière, reprise en annexe aux protocoles du Convent.

Au cours de la 22° séance (22 août) fut débattue la question des «symboles» des grades dont certains voulaient qu'ils soient remplacés par ceux en usage dans la maçonnerie habituelle, la colonne brisée et le vaisseau démâté paraissant une allusion trop évidente à l'Ordre du Temple. On passa outre et Willermoz put donner lecture du rituel de compagnon proposé par la commission des rituels. Il fut adopté sans difficulté.

La 23° séance (23 août) vit la définition du nombre et du rang des officiers de la loge.

Sept étaient essentiels (Vénérable, surveillants, orateur, secrétaire, trésorier et élémosynaire), deux facultatifs (maître des cérémonies et économe). Plus importante fut la décision de fixer à 21 ans l'âge minimum de réception, «de préférence prouvé par un certificat de baptême». Cette exigence nouvelle n'était pas, on le voit, dictée par un souci d'orthodoxie religieuse (aucun des délégués n'aurait imaginé qu'on puisse initier un non-chrétien) mais bien par la volonté de s'assurer de l'âge du candidat par le seul document probant à l'époque.

Le projet de rituel du troisième grade fut présenté, par Willermoz toujours, lors de la 25° séance (25 août). Trois points particuliers furent adoptés : Les trois coups donnés au récipiendaire le seraient au front, au cœur et à l'abdomen (curieusement Willermoz ne tint aucun compte de cette décision dans ses remaniements finaux.).

L'ancien mot du maître, Jéhovah, ne serait plus enseigné au nouveau maître mais seulement sa première (J) et sa dernière lettre (A).

Le nombre de larmes sur le tableau serait indéfini (Willermoz en voulait 27 au grade de maître et 81 à celui d'écossais).

Lors de la 26° séance (26 août), le Convent, sur proposition de Willermoz, estima opportun d'introduire une prière à l'ouverture et à la fermeture de la loge, «à l'instar de ce qui se faisait en Allemagne». Après lecture du catéchisme du 3° grade, les délégués durent se prononcer sur l'ensemble des trois grades. Après un dernier plaidoyer de Charles de Hesse, les rituels furent adoptés, sous réserve de ratifications ultérieures par les loges du Régime. Il fut donné aux Provinces jusqu'à la fin de 1783 pour donner leur accord final (celui-ci ne vint jamais).

Le lendemain (27 août) eut lieu la réception au grade d'apprenti, selon le nouveau rituel, du Landgraf de Hesse-Hamburg. Le duc de Brunswick ouvrit les travaux qui furent présidés par Charles de Hesse, Willermoz faisant office de préparateur.

La 28^e séance fut décisive. Willermoz y présenta un «Projet d'ébauche pour servir de base, au Rituel du 4^e Grade» qui donna lieu à une discussion animée.

«Le F. ab Eremo (Willerorz) a présenté la première Esquisse du nouvel écosisme, 4. Grade de notre Maçonnerie Rectifiée : sur la quelle on a fait plusieurs remarques. On a demandé l'abolition du gibet & de la corde au cou par les récipiendaires : ce qui a été convenu à la pluralité. L' Em.G.M.Gén. (Brunswick) & le Sér.F. a Leone resurgente (Charles de Hesse) ont cependant protesté contre l'abolition de la Corde au cou.

Le F. a Cruce cerulea (Hyacinthe Chappes de la Henrière, député de la Préfecture de Nancy) a demandé la conservation des deux tableaux de l'écosisme du Convent des Gaules, surtout le Maître Hiram sortant du tombeau & l'autel avec le feu sacré : on a observé, que les nouveaux symboles présentés dans l'esquisse étaient connus depuis longues années en France, & y avoient été abandonnés.

Le F. a Lilio convallium (Bode) croit que nos maçons ne sont pas encore assez préparés à un écosisme aussi sublime & aussi religieux & a ajouté qu'il se souvenait que le tableau de l'écos(isme) il y a 20 ans avait été partagé en trois parties : l'inférieur contenant quelques symboles & instruments Maçonniques, au milieu le Chandelier à 7 branches : autel des parfums, table des pains de proposition : l'arche d'alliance & les colonnes du Temple brisés ; à la 3^{ème} partie Supérieure il y avait le mont Sion et l'agneau céleste.

Le F. ab Eremo a désiré qu'en adoptant le tapis conforme à celui indiqué par le F. a Lilio convallium, on y ajouta le Maître Hiram Ressuscité & le feu sacré. Le Sér.M.Prov. (Charles de Hesse) étant entré dans les idées du F. ab Eremo, on est convenu de faire la rédaction d'après ces principes.» (Orthographe modernisée).

La conclusion s'impose : à Willermoz échet le soin de rédiger la version définitive du 4^e grade.

3. Le «Code».

Le 3 août, lors de la 14^e séance, un Comité fut désigné qui devait s'occuper «de tout ce qui avait rapport au Code et à la rédaction des Lois comme Règle, matricule, code des règlements des loges et de l'Ordre Intérieur».

Il fut composé de quatorze membres dont quatre français (Virieu et Jean de Türckheim, alliés de Willermoz ; Chappes de la Henrière et Chefdebien, viscéralement opposés au lyonnais).

ifférents documents lui furent soumis dont les Codes de Lyon n'étaient qu'une partie, à côté des règlements de la Grosse Landesloge de Berlin, des lois et statuts suédois, des codes du Grand Orient de Hollande et d'autres.

Virieu donna lecture des premiers travaux de ce comité lors de la 16° séance (15 août). Il ne s'agissait que d'une introduction aux principes généraux qui devaient présider la rédaction du Code général, laquelle ne put être achevée faute de temps.

Après divers rapports toujours partiels, le Grand Maître dut constater que le Code ne pourrait être élaboré au cours du Convent. Lors de la 28° séance (28 août), il en confia la rédaction ultérieure à Virieu, Jean de Türckheim, Kortum et von Knigge. Le lendemain, sur proposition de Virieu, il proposa que ces quatre frères préparent, chacun, un projet de code et le lui envoient. La rédaction finale serait établie au départ de ces propositions.

Le projet n'aboutit jamais et aucun des frères pressentis n'accomplit la tâche qui lui fut confiée. Le Convent s'acheva sur un projet sans lendemain, échec qui ne fut pas sans jouer un rôle dans la dissolution rapide de la Stricte Observance au cours des quelques années qui suivirent Wilhelmsbad. Soulignons en tout cas que les Codes établis à Lyon ne furent pas ratifiés par le Convent général quoiqu'en disent certains.

4. Le «Recès» final.

Le Convent fut clôturé le 1er septembre 1782. Jean de Türckheim lut le «recès» en huit articles, extrait des protocoles des séances, lequel fut adopté à l'unanimité.

Son quatrième article traite des rituels : «Notre attention principale s'est portée sur les rituels des trois premiers grades, base commune de tous ceux qui s'appellent maçons. Occupés à réunir sous une seule bannière les autres régimes, nous sentions qu'il était impossible de l'effectuer sans conserver tous les symboles essentiels et séparer ceux que l'esprit de système y avait ajoutés. Pénétrés intimement que les hiéroglyphes de ce tableau antique et instructif tendaient à rendre l'homme meilleur et plus propre à savoir la vérité, nous avons établi un comité (sic) pour rechercher avec le plus grand soin quels pouvaient être les rituels les plus anciens et les moins altérés ; nous les avons comparé avec ceux arrêtés au Convent des Gaules qui contiennent des moralités sublimes et en avons déterminé un pour les grades d'apprenti, compagnon et maître, capable de réunir les loges divisées jusqu'ici et qui se rapproche le plus de la pureté primitive.

Nous publions ce travail et invitons les loges à le méditer et à le suivre, permettant aux Provinces qui auraient des observations à y faire de les communiquer à notre Eminentissime Grand Maître Général. Et comme dans presque tous les régimes il se trouve une classe écossaise dont les rituels contiennent le complément des symboles maçonniques, nous avons jugé utile d'en conserver un dans le nôtre, intermédiaire entre l'ordre symbolique et intérieur, avons approuvé les matériaux fournis par le comitté (sic) des rituels et chargé le Respectable Frère ab Eremo (Willermoz) de sa rédaction».

Il n'est pas sans intérêt de comparer cet article à la lettre adressée par le duc de Brunswick aux FF. de la grande Loge Ecossaise-Mère «Frédéric au Lion d'Or» de Berlin (annexe n° 164 aux protocoles du Convent). Datée du 10 août 1782, elle montre la parfaite concordance de vue du «Magnus Superior Ordinis» avec les conclusions du recès : «L'Ordre ostensible des maçons a été divisé en deux classes essentielles, savoir l'Ordre maçonnique et un Ordre Intérieur. Le premier reste composé des trois grades fondamentaux d'apprenti, compagnon et maître, le second des deux grades qui forment ensemble un Ordre de chevalerie sous le nom de chevalier bienfaisant.

Les FF. Français se sont réservés le droit d'y ajouter ces mots : de la Cité Sainte.

Entre le premier et le second il y aura un grade écossais qui n'a pu être fini, mais le plan a été convenu et la rédaction de ce grade reste conférée à un de nos frères de Lyon qui a eu grande part à la rédaction des autres. Le but particulier de ce grade, qui sera encore symbolique, sera d'offrir un passage de l'Ancienne Loi à la Loi de Grâce ou de Christ, et de préparer par là des vrais chevaliers de la Foy pour l'Ordre Intérieur auquel on réserve la règle et l'administration ostensible du futur Régime réuni».

L'article VI du Recès prit acte qu'il n'avait pas été possible d'entreprendre la rédaction du Code, ce qui aurait nécessité «de prolonger les séances au delà du terme limité par les occupations civiles des députés». Le Convent s'était borné à en approuver une «introduction».

Qu'en conclure sinon que, dans l'esprit des délégués et de leur chef, les rituels des trois premiers grades étaient bel et bien achevés. Seul le quatrième restait à l'état d'ébauche et sa rédaction finale confiée à Willermoz. L'affirmation si souvent rencontrée que les rituels bleus de Wilhelmsbad n'étaient qu'esquissés et qu'au lyonnais était confiée la tâche de les achever est une légende, intéressée certes, mais sans fondement. Ceci n'enlève rien au fait qu'il avait pris une part prépondérante à la rédaction des rituels bleus lors du Convent lui-même. Quant au Code définitif, il ne vit jamais le jour. Les Codes adoptés à Lyon, qualifiés à Wilhelmsbad de «précieuses esquisses», ne furent jamais ratifiés par un Convent général.

5. *Les rituels de Wilhelmsbad.*

Ils furent imprimés en une brochure de vingt-quatre pages pour le premier grade, neuf pour le deuxième et onze pour le troisième, intitulée «Rituel du grade (d'apprenti, de compagnon, de maître franc-maçon) pour le régime de la maçonnerie rectifiée».

Plusieurs versions manuscrites en sont connues, dont celle conservée à la bibliothèque du Grand Orient des Pays-Bas, intitulée «Ritual (sic) du grade d'apprenti pour le régime de la franche-maçonnerie rectifiée, rédigé au Convent général de l'Ordre tenu à Wilhelmsbad en 1782 et Règlements concernant les loges de cérémonie et de réception, aussi pour les banquets d'Ordre». Il porte en dernière page la mention «expédié pour la Très R. Grande L. (Régence) écossaise séante à Strasbourg. (signé) Fr. Türckheim cadet, chancelier du Grd.

Dir. Ecoss. expédié pour la R.L. La Candeur et Ferdinand aux neuf étoiles à l'Orient de Strasbourg, réunis sous l'inspection de la Rble Grande L. Ecossaise y séante.

(signé) F. Metzler, chanc. de la Grde L. Ecossaise».

Les grades de compagnon et maître portent les numéros VI.h.8 et VI.h.9. Les versions imprimées et manuscrites ne diffèrent que sur quelques points.

Souvent comparables à ceux adoptés à Lyon, ils témoignent néanmoins d'une élaboration remarquable en bien des aspects.

Le triangle fait son apparition au mur d'Orient, avec la mention «Et tenebrae eam non comprehenderunt».

Il y remplace le symbole du grade (la colonne brisée) qui trouve sa place définitive «sur le tapis devant l'autel».

De même, l'étoile flamboyante orne l'Orient au 2° grade et le symbole du grade (la pierre cubique) est disposée devant l'autel.

La lettre B disparaît au 1° grade, modification somme toute logique, inspirée par l'exemple suédois : depuis 1750, cette lettre ne figurait plus sur le tableau d'apprenti.

Pour la première fois l'ouverture des travaux prévoit l'allumage rituel des flambeaux, «en silence», par le vénérable et de leur «lumière» par les surveillantes et le secrétaire.

C'était là une innovation notable, sans doute empruntée par Willermoz aux rituels Coens .

En 1778 encore, les flambeaux étaient allumés avant l'ouverture de la loge selon l'usage constant de la maçonnerie française. Cet usage, toujours inconnu en Angleterre, sera plus tard adopté par les loges de tous rites et complété, au XX^e siècle, par l'énoncé des paroles rituelles «Que la sagesse...que la force ...que la beauté...» (au Rite écossais Ancien et Accepté et au Rite Moderne Belge).

Apparaissent également la succession des «heures», si caractéristique du Rectifié, et le retour à l'heure profane lors de la fermeture.

Une prière est prononcée à l'ouverture et à la fermeture de la loge. Le rituel imprimé ne comporte que celle de fermeture. Toutes deux sont contenues dans le manuscrit de La Haye.

Les fonctions du Préparateur sont considérablement développées : 8 pages manuscrites contre deux seulement à Lyon. Les questions d'Ordres sont celles de Lyon dans le texte imprimé. La version manuscrite, sans doute rédigée plus tard, ajoute à la première question cette chute nouvelle : «...et que pensez-vous de la religion chrétienne?».

À la porte de la loge le récipiendaire décline son nom de baptême et celui de son père. L'introducteur l'abandonne, dès son entrée, au soin du second surveillant qui lui fait subir l'épreuve du glaive.

La triple enceinte de Lyon disparaît, remplacée par les FF «formant la loge» autour du tapis lors des voyages (par le Nord, le Midi et le Nord) du récipiendaire, lequel assume pour la première fois les états de cherchant-persévérant-souffrant. Après avoir gravi, puis redescendu, les trois premières marches de l'escalier du temple, il gagne l'Orient par «trois grands pas en équerre sur le tapis» (le premier de l'Occident au Midi, le deuxième du Midi au Septentrion, le troisième du Septentrion à l'Orient), subit l'épreuve fictive du sang et prête une obligation qui, innovation sans doute due à la religiosité du duc de Brunswick, contient une clause de fidélité à la «sainte Religion Chrétienne». Au préalable il a dû répondre à la question concernant l'évangile de Saint Jean ainsi formulée : «Votre main est posée sur l'évangile de Saint Jean, le croyez-vous?» (à Lyon, la question était «y croyez-vous?»).

Les châtiments physiques sont remplacés par une pénalité toute morale : «Si j'y manque, je consens d'être réputé homme sans honneur et digne du mépris de tous mes frères...» Les pénalités physiques d'autrefois sont cependant rappelées dans l'Instruction morale du grade qui les énumère in extenso, non sans ajouter qu'«une sage précaution les fit supprimer».

Le catéchisme, ou instruction par questions et réponses, est divisé en trois sections.

Il distingue trois lumières, qui sont «le soleil, la lune et le vénérable maître», de trois autres, représentées par le chandelier à trois branches de l'autel d'Orient, qui font allusion à la «triple puissance qui ordonne et gouverne le monde», notion des plus martinéziste malgré son apparence trinitaire. Le premier ensemble ne peut désigner que les flambeaux d'angle. La Bible cesse d'être un «meuble» : «elle signifie le pouvoir qui est confié au vénérable maître, qui est fondé sur la loi même qui constitue la loge».

Le pavé mosaïque qui à Lyon «ornait le seuil de la porte et s'appliquait aux compagnons» couvre ici «l'entrée du souterrain du temple entre les deux colonnes», rappel sans doute des degrés «cryptiques» que Willermoz connaissait de longue date.

N'avait-il pas fait suivre sa signature du titre «Roïal Arche» dans la lettre à Chaillon de Jonville, citée plus haut? Relevons cependant que le souterrain sous le Mont Moriah était également décrit dans un catéchisme des Elus Coens, le «Philosophie Elu Coen de l'Univers».

L'ouverture successive aux 1°, 2° et 3° grades est prescrite lors des travaux aux grades supérieurs, sans qu'il soit possible d'y déroger. Au grade de compagnon apparaît la 2° maxime («Celui qui ayant embrassé le chemin de la vérité n'a pas le courage...») qui vient compléter les deux prévues à Lyon, tandis que le récipiendaire est dispensé des deux derniers des cinq voyages. Il gagne l'Orient «par les trois mêmes pas du grade d'apprenti par-dessus le tapis» après avoir monté cinq marches en marquant un temps d'arrêt après le troisième.

Au grade de maître, le tableau à tête de mort est triplé ainsi que l'inscription «pensés (sic) à la mort». Le mausolée est ainsi décrit : « dans l'angle du Sud-Ouest sera un tableau ou mausolé (sic) posé sur une baze (sic) triangulaire élevée sur trois marches. Au milieu de cette base sera une urne sépulchrable du haut de la quelle s'élèvera une vapeur enflammée ascendante, et détachée de l'urne : au-dessous de l'urne seront à chaque angle du monument trois petites boules de couleurs bien tranchantes faisant en tout neuf, avec ces mots : «Tria Formant» ; et au-dessous de la vapeur enflammée sera une autre inscription avec ces mots : «Deponit Aliena, Ascendit Unus».

Introduit à reculons, le candidat effectue neuf voyages puis monte les sept marches de l'escalier du temple, avant de gagner l'Orient par trois pas «en diagonale pardessus le tableau».

L'ancien mot du maître n'est plus communiqué, mais seulement les lettres J. et A., déjà inscrites sur le tapis. Cette décision signifiait l'abandon de la tradition française, conservée au Rite du même nom, qui prévoyait la communication de l'«ancien mot», en fait le tétragramme hébraïque, dès la réception à la maîtrise.

Le troisième grade se vit ainsi amputé de sa conclusion logique, d'où la nécessité d'un grade supplémentaire qui vienne pallier cette lacune. Le même processus, en Grande-Bretagne, amena le développement du degré de l'Arche Royale.

Le «nom» du maître est Gabaon et le mot de reconnaissance Schi...

L'ébauche du quatrième grade, avec l'introduction de Saint André et de la Jérusalem céleste, est publiée en annexe.

6. L'influence méconnue du Rite Suédois.

En arrivant à Wilhelmsbad, Willermoz ne connaissait des rituels suédois que ce que Charles de Hesse avait bien voulu lui confier dans une lettre du 22 septembre 1780 (publiée in Van Rijnberck, 1948 : 19). Lors de la 12^e séance (31 juillet), il demanda que « soient lus les différents cahiers arrêtés au Convent National (de Lyon), ainsi que ceux de Suède et de Berlin ». Il eut gain de cause puisque ceux-ci furent remis, nous l'avons vu, au comité des rituels.

On sait peu de chose du Rite Suédois en dehors des pays scandinaves, sinon qu'il est chrétien et que l'influence française, et non britannique, y est prédominante, la franc-maçonnerie ayant été introduite en Suède en 1735 par le comte Axel Ericson Wrede-Sparre, initié à Paris vers 1730, suivi par le baron Charles-Frédéric Scheffer, initié lui aussi à Paris le 14 mai 1737 dans la loge Coustos-Villeroy, qui devint le premier Grand Maître National en 1753. En 1756, les rituels français utilisés jusque là furent revus par une commission présidée par le Comte Posse, vénérable de la loge Saint Jean Auxiliaire (le baptiste) fondée le 13 janvier 1752. La même année fut « régularisé » Charles Frédéric Eckleff (1723-1786), un employé du ministère des affaires étrangères, qui fonda, le 30 novembre, une loge de Saint-André intitulée « L'Innocente », puis, le 25 décembre 1759, le « Chapitre Illuminé de Stockholm ».

Devenu Ordens + Meister, il le présida jusqu'à ce que lui succède, le 14 mai 1774, le duc de Sudermanie (1748-1818) qui deviendra roi de Suède en 1809 sous le nom de Charles XIII. Ces deux personnages donnèrent au Rite Suédois la forme qui est toujours la sienne : trois grades symboliques dits de Saint-Jean, trois grades écossais, dits de Saint-André, quatre grades capitulaires d'inspiration templière et un grade ultime, le onzième, dit Chevalier Commandeur de la Croix Rouge.

En 1782, le système était encore inachevé. Le prince Charles de Hesse en énuméra les grades lors de la 9^e séance du convent : Loges de Saint Jean. Apprenti, Compagnon, Maître.

Loges de Saint André. Appr. Comp. Maître.

Chev. d'Orient. Historique du T.

Chev. d'Occident - continuation du T. , nommé sous officier ou officiant.

Grand Officier ou Confident de Saint Jean.

Magister Templi Les rituels scandinaves sont rarement mentionnés et ne sont jamais discutés. Le souci du secret, très développé dans ces lointaines contrées, a toujours empêché qu'ils soient divulgués. Aujourd'hui encore ils sont jalousement conservés dans les archives des loges et confiés aux officiers pour la seule durée des tenues. Ils ne furent jamais publiés en français, ni en anglais. Je n'en connais qu'une divulgation allemande, plus tard traduite en néerlandais, « Sarsena... » (Bamberg, 1816) qui n'en présente que les grades de Saint-André . Willermoz pourtant les reçut en dépôt, en suédois et en français, ce qui explique que certains d'entre eux (les grades de Saint-André en tout cas) se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Lyon.

Personne, à notre connaissance, n'a remarqué l'importance des apports suédois aux rituels adoptés à Wilhelmsbad. Il suffit pourtant d'avoir assisté à une tenue au grade d'apprenti, à Stockholm ou ailleurs, pour constater ces emprunts. Je n'en citerai que les plus significatifs :

- L'absence de la lettre B sur le tableau de la loge d'apprenti.*
- Les répétitions des annonces par les deux surveillants.*
- La succession des heures (midi, midi plein) en ordre croissant et décroissant lors de l'ouverture et de la fermeture des travaux.*
- La triple répétition des signes pour ouvrir et fermer la loge.*
- La succession cherchant-persévérant-souffrant.*

(Par contre, l'influence française est tout aussi évidente. Ainsi la disposition des flambeaux d'angle dans ce système est celle du Rite Français (NE, SE et SO), qui fut abandonnée lors de la réforme de Lyon au profit de la disposition « écossaise ».

Ajoutons que la réception à la maîtrise est pratiquement identique à celle adoptée par le Grand Orient de France en 1786).

Autre élément significatif, saint André fut introduit à Wilhelmsbad dans l'ébauche du 4° grade. Or celui ci avait été omis à Lyon, délibérément sans doute puisque Willermoz connaissait, depuis 1761 au moins, un « Chevalier de l'Aigle, du Pélican, Chevalier de Saint-André ou Maçon d'Heredon », c'est à dire le Rose-Croix. Pourquoi a-t-il introduit, ou accepté, à Wilhelmsbad une référence qu'il avait négligée 4 ans plus tôt? Est-il insensé de penser que l'importance accordée à l'apôtre par le système suédois fut la cause de ce revirement?

IV.

Les remaniements d'après Wilhelmsbad.

1. Le demi-mensonge de Willermoz.

Le Convent, loin d'être le succès espéré, sonna le glas de la Stricte Observance. Les loges allemandes rechignèrent à accepter la réforme de Lyon et, pour la plupart, soit en revinrent à la maçonnerie anglaise soit se tournèrent vers d'autres horizons.

Là n'est pas notre propos.

Les Français, par contre, voulurent achever le travail entamé. Dans la lettre célèbre qu'il adressa à Charles de Hesse le 10 octobre 1810, Willermoz s'en explique en des termes soigneusement choisis qui ne révélaient que ce qu'il voulait bien dire à son lointain correspondant :

«Votre Altesse se rappelle sans doute que le temps que les députés au Convent général pouvaient accorder pour la durée de cette assemblée étant insuffisant pour perfectionner la multitude des travaux projetés, on s'occupa d'abord des plus importantes ; on se borna ensuite à esquisser la réforme des grades symboliques et des deux de l'Ordre Intérieur. L'esquisse des trois premiers considérés comme suffisante pour satisfaire la première impatience des loges et des chapitres et leur faire connaître le véritable esprit qui avait dirigé ce travail fut imprimé et distribué aux députés.

Une commission spéciale prise dans le sein de l'assemblée parmi les frères d'Auvergne et de Bourgogne, connus pour les plus instruits, fut chargée d'en faire plus à loisir la révision et la rédaction définitive avec la faculté de s'adjoindre à Lyon et à Strasbourg les frères qu'ils jugeraient les plus capables de leur (sic) aider à perfectionner ce grand et important travail. La rédaction définitive adoptée par les trois provinces françaises et celle d'Italie fut présentée à l'Eminent Grand Maître Général qui l'approuva en 1787. Dès lors, ils furent publiés dans les chapitres de France».

Ce n'était là que demi-vérité. Selon le Recès, les grades bleus avaient été bel et bien achevés à Wilhelmsbad, seuls restaient incomplets le quatrième et ceux de l'Ordre Intérieur. Les chevaliers d'Auvergne et de Bourgogne n'avaient nulle part été constitués en commission des rituels et Willermoz avait outrepassé le mandat reçu en remaniant encore les grades bleus.

Certes Brunswick avait entériné, en 1787, la version que le lyonnais lui proposait mais jamais il n'eut connaissance de la rédaction finale des degrés, achevée l'année suivante seulement.

La version officialisée par l'accord a posteriori du Grand Maître Général est déposée aux archives municipales de Lyon. Intitulée «Rituel pour le régime de la franc-maçonnerie rectifiée adoptée au Convent général de l'Ordre à Wilhelmsbad en 1782» (toutes les versions postérieures au Convent portent la mention «adoptée au Convent général» !), elle porte en première page la précision suivante : «Originaux des grades maçonniques pour les Archives du Directoire Général de Lyon en juillet 1784...utilisés de 1783 à 1788», mais 1788 est biffé et remplacé par 1785, date qui est celle d'une révision dont nous reparlerons. Certifiés par Millanois, ils furent sans doute utilisés jusqu'à cette date (Ms 5922, bibliothèque de la ville de Lyon).

Publiés récemment par l'I.M.R.E.T.(1987), ils ne s'éloignent guère de ceux adoptés à Wilhelmsbad. Comme de juste, ils prévoient l'ajout de la religion chrétienne dans la première question d'Ordre. Pour le reste la seule modification notable est le déplacement du S.E. au N.E. du triple flambeau d'Orient au troisième grade.

Le 5 mai 1785, le Directoire d'Auvergne décida que le nom de l'apprenti serait dorénavant Phaleg, suite aux révélations de l'«Agent Inconnu» A partir d'avril 1785, Willermoz se désintéressa de son système rectifié.

Les révélations mystérieuses d'un «agent», écrites sous une inspiration «surnaturelle», analogue au sommeil magnétique, retinrent toute son attention. Il fonda la «Société des initiés» consacrée à l'étude de ces textes et y reçut Saint-Martin. Selon l'agent inconnu, Tubalcain était un personnage détestable, «capable des plus honteuses prévarications en voie charnelle».

Le caractère libidineux du «premier ouvrier en métaux» ne permettait pas qu'on utilise son patronage. Ce n'est que deux ans plus tard que les «initiés» devinrent plus critiques, lorsqu'ils apprirent que «l'agent» n'était autre qu'une chanoinesse de Remiremont, Marie-Louise de Monspey (Madame de Vallière).

Elle n'en continua pas moins à leur envoyer ses «révélations» jusqu'à la fin du siècle. Reconnaissons que l'Agent ne faisait que confirmer les affirmations de Martinez. Le «Traité de la Réintégration des Etres...» distingue deux sortes d'hommes selon qu'ils descendent de Cain ou de Seth. Les premiers sont irrémédiablement perdus, les seconds susceptibles de recouvrer l'«état glorieux» d'Adam avant sa chute. Tubalcain appartient de toute évidence à la première catégorie, Phaleg à la seconde..

Tubalcaïn étant un ouvrier en métaux, son initiation ne pouvait être qu'«impure», l'apprenti devant être dépouillé de ses métaux. Phaleg, descendant de Sem, béni par Noé, était «le véritable instituteur de la maçonnerie et le premier qui ait tenu loge».

2. La dernière révision (1787-1788).

La rédaction finale fut achevée par Willermoz de novembre 1787 à avril 1788, époque qui vit le séjour à Lyon de Louis -Claude de Saint-Martin. Est-ce le «philosophe inconnu» qui lui inspira cette ultime révision? C'est possible, sinon probable (je n'affirme rien). L'ancien secrétaire du «Grand Souverain» s'était toujours tenu à l'écart de la maçonnerie templière, malgré une adhésion tardive et de principe, et ses ouvrages montrent qu'il était resté très proche des enseignements de son maître disparu. A-t'il réveillé chez son ami une flamme quelque peu négligée?

Des notes de Willermoz le suggèrent. En tout cas la dernière version des rituels bleus, envoyée en 1802 au vénérable maître Achard de la loge de Marseille «la Triple Union», témoigne d'une imprégnation Coen jamais atteinte jusque là. Elle ne fut jamais, à ma connaissance, soumise à l'approbation des supérieurs allemands de l'Ordre. Ces rituels, utilisés de nos jours par les loges rectifiées de la Grande Loge Nationale française, ne peuvent, en tout état de cause, être présentés comme conformes aux décisions de Wilhelmsbad. Ils s'en éloignent par trop d'innovations qui auraient bien surpris les délégués au Convent.

Les instruments (équerre, niveau, perpendiculaire) complètent le tableau du premier grade.

L'Introducteur accompagne le candidat durant ses voyages, avec le second surveillant.

Le candidat rencontre au cours de ceux-ci les «éléments» (mieux vaudrait dire les «essences spiritueuses») : le feu au Midi, l'eau au Nord, la terre à l'Occident.

Cette péripétie, que ne connaissent ni le Rite Ecossais Philosophique ni le Rite français (les épreuves-purifications y furent introduits à la même époque mais leur signification y est toute différente), relève de la cosmologie de Martinez. Le caractère ternaire de la Création est le reflet de la «Triple Puissance» qui gouverne le monde : la Pensée, la Volonté et l'Action divine, représentées dans la loge par le triple chandelier d'Orient. D'après Martinez, l'Univers a la forme d'un triangle dont la pointe regarde l'occident, chaque angle étant occupé par un des trois éléments fondamentaux de la matière : Nord Sud eau feu Occident terre.

Au grade d'Apprenti de l'Ordre des Elu-Coens, les trois éléments sont ainsi disposés autour du candidat, couché à même le sol, les pieds vers l'Orient, et enveloppé dans trois tapis, noir, rouge et blanc, emblématiques desdits éléments (C.A. Thory, 1812, pp. 246-247). Le rituel rectifié rappelle cette disposition et souligne que le candidat parcourt les trois régions en lesquelles le monde est divisé.

Les emblèmes de la Justice (à l'Orient) et de la Clémence (à l'Occident), allusions à la chute du premier homme et à la condition de sa «réintégration» en son état primordial, sont successivement présentés au récipiendaire lorsqu'il reçoit «le premier rayon de lumière».

Au grade de compagnon furent introduits la «vertu» du grade (tempérance) et le rejet de pièces de métal (fer, airain, argent) qui ponctue les trois voyages du récipiendaire, usage sans précédent dans la franc-maçonnerie du XVIII^e siècle. L'Instruction ajoute qu'elles devraient être cinq, en conformité avec le nombre théorique de voyages dont les deux derniers sont épargnés à l'impétrant.

« D : Qu'avez-vous appris dans les trois voyages que vous avez faits ? »

R : J'ai éprouvé les vices des métaux mais docile aux avis de mon guide, je les ai jetés à mes pieds, hors de l'enceinte du temple et j'ai obtenu des maximes salutaires.

D : Quels étaient ces métaux ?

R : Dans mon premier voyage, j'ai trouvé l'argent au Nord ; dans mon deuxième, l'airain au Midi et, dans le troisième, le fer à l'Occident.

D : Pourquoi ne vous a-t-on pas fait éprouver l'or qui est le premier des métaux ?

R : Parce que l'or étant à l'Orient, les apprentis et les compagnons ne pourraient le découvrir.

D : Pourquoi ne vous a-t-on pas fait connaître les deux autres métaux ?

R : Je ne sais, ayant été dispensé des deux derniers voyages.»

Cette péripétie nouvelle était empruntée au grade de Maître élu, quatrième grade de la hiérarchie coen qui en contenait onze.

L'épreuve la plus remarquable du rituel est un ensemble de cinq serments que doit prêter le récipiendaire, aux quatre points cardinaux puis au centre du temple. Chacun se termine par la formule «Abrenuncio» et le rejet d'une pièce de métal : de plomb à l'Occident, de fer au Septentrion, de cuivre au Midi, d'or à l'Orient et d'argent au centre. L'ordre des métaux diffère mais l'inspiration est bien reconnaissable.

Le troisième grade, inchangé dans l'ensemble, voit l'introduction de la vertu de prudence qui complète l'énumération des vertus cardinales.

3. Le grade de maître écossais de Saint André.

Il ne fut achevé qu'en 1809 par Willermoz alors âgé de 79 ans et devenu bien seul :

«J'ai annoncé plus haut à Votre Altesse que le travail de rédaction presque fini du 4° grade avait été forcément suspendu en 1789...Vingt années se sont écoulés en cet état, mais l'année dernière après la grande maladie que j'essuyai me voyant rester seul de tous ceux qui avaient participé à cet ouvrage, effrayé du danger que je venais de courir et sentant vivement toutes les conséquences fâcheuses qui en résulteraient si cette lacune dans le régime rectifié n'était pas rempli avant ma mort, j'osai entreprendre de le faire».

Dans cette lettre adressée en 1810 à Charles de Hesse, le patriarche lyonnais rappelait que le Convent n'avait arrêté que les bases du quatrième grade, avec le tableau de la Nouvelle Jérusalem et la montagne de Sion surmontée de l'agneau triomphant.

Par contre, il s'abstint soigneusement d'ajouter que les «discours» et l'«Instruction finale», entièrement de sa main, constituaient une introduction très complète à la doctrine de Martinez et un excellent prélude aux enseignements de la (Grande) Profession, que n'avaient jamais, et pour cause, prévus les députés au Convent. De fait ces textes étaient l'occasion d'explicitier enfin la filiation spirituelle de l'ensemble de l'œuvre.

Le grade lui-même ne s'écarte guère de l'ébauche de Wilhelmsbad. Le quatrième tableau et son évocation de l'Apocalypse, la référence à saint André paraissent bien appropriés à un grade de transition qui «figure le passage de l'Ancien au Nouveau Testament». Rien là de bien neuf. Au-delà même de l'ébauche du Convent, Willermoz n'avait qu'à puiser dans ses souvenirs : le dernier grade du chapitre des chevaliers de l'aigle noir n'était-il pas, en 1761, le «chevalier de Saint André.

Quant à la Nouvelle Jérusalem, elle apparaissait au grade de «Sublime Ecossais» (source probable du 19° degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté) qui avait pour thème «une haute montagne où il y a une ville carrée qui a douze portes» (lettre de Meunier de Précourt, 1761).

Ces développements permettaient à Willermoz d'affirmer : «L'Ordre est chrétien, il doit l'être et ne peut admettre dans son sein que des chrétiens ou des hommes libres disposés à le devenir de bonne foi».

L'instruction était aussi l'occasion de définitions dont le style et la conception semblent empruntées aux catéchismes en usage dans le diocèse de Lyon à l'époque.

Ainsi en va-t-il des Juifs exclus «religieusement» du Rite, de la fraternité limitée aux seuls maçons chrétiens, de l'Ancienne Loi considérée comme «abolie».

Toutes, notons-le, furent introduites tardivement (les rédactions antérieures les ignoraient) alors que s'affirmait le message martinéziste. .

Le patronage de Saint André permit aussi l'achèvement de la médaille du grade.

Jusque là, elle n'avait qu'une face avec le double triangle et l'initiale du nom d'Hiram, comme le montre la médaille de maître écossais de Willermoz conservée à la bibliothèque municipale de Lyon.

Depuis la révision finale, elle présente à son revers le martyr de l'apôtre sur la croix «en sautoir» qui porte son nom.

V.

Epilogue.

Willermoz vit-il jamais exécuter son dernier rituel? On peut en douter. Le Rite Rectifié ne se remit jamais des événements révolutionnaires qui virent la disparition des institutions fondées avant 1789. Certes quelques loges ranimèrent le flambeau, à Marseille, Avignon, Paris et, surtout, Besançon mais leur existence fut éphémère ou sporadique. Cambacérès, chef de la maçonnerie française sous l'Empire, accepta la Grande Maîtrise du Rite en 1809 mais ce fut là un geste de pure forme.

Willermoz remit à la Préfecture de Neustrie (Paris) cahiers et rituels en 1808 mais celle-ci ne survécut guère à cet envoi. Lorsqu'il mourut, le 29 mai 1824, ne subsistaient que le Grand Prieuré d'Helvétie, fondé en 1779, et celui de Bourgogne, reconstitué à Besançon en 1817, tous deux appartenant à la V^o Province.

Après quelques années de léthargie, le Directoire de Bourgogne fut réveillé à Besançon le 5 avril 1840, peu avant la reprise des travaux (5 juin) de la loge «La Sincérité et la Parfaite Union» qui s'unit le 26 septembre 1845 à la «Constante Amitié» du même Orient. Dépositaires des archives de l'ancien Directoire de Strasbourg, V^o province, cette loge, inscrite aujourd'hui encore au tableau du Grand Orient de France, abandonna par la suite la pratique du Rite Ecossais Rectifié, pour ne la reprendre qu'en 1937.

De nos jours, les deux seules filiations légitimes du Rite sont le très irrégulier Grand Orient de France et le Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie, obédience-mère des Grands Prieurés actuels, qu'ils soient «des Gaules», «de France», «d'Amérique» ou «de Belgique».

Comme pour toute obédience de «hauts-grades», leur régularité dépend de celle des Grandes Loges où elles recrutent leurs membres.

VI.

Conclusions.

Mon récit s'arrête là car les péripéties ultérieures renvoient sans plus à l'évolution idéologique et obédientielle des XIX^e et XX^e siècles. Une seule mérite d'être citée : la décision du Directoire du Grand Prieuré d'Helvétie de scinder le quatrième grade en «maître écossais» et «maître parfait de Saint André» (29 novembre 1893). Cette partition qui allège le pesant rituel de 1809 s'accompagna aussi, heureusement, de la suppression des remarques désobligeantes, voire outrageantes, à l'égard des Juifs (également expurgées des rituels en usage de nos jours en Belgique).

Les rituels du Rite Ecossais Rectifié furent élaborés en quelques vingt-quatre années, de 1775 à 1809, qui virent un travail intense et une mise en place laborieuse. On peut y distinguer quatre étapes essentielles : les rituels de Lyon, ceux de Wilhelmsbad, la version «courte» de 1785, la version «longue» de 1788, cette dernière caractérisée par une imprégnation martinéziste qui devait culminer dans le rituel de 1809. Rien n'empêcherait, aujourd'hui, les loges rectifiées de choisir l'un ou l'autre de ces rituels successifs, tous conformes à un moment de la pensée du fondateur.

L'empreinte d'un seul homme, Willermoz, donna à toute cette entreprise une cohérence que peuvent lui envier bien des Rites maçonniques. Convaincu que la maçonnerie devait enseigner des «vérités essentielles», il les trouva, ou crut les trouver, dans l'enseignement de Martinez de Pasqually. Ainsi instruit, il n'eut de cesse qu'il ait imprégné l'institution maçonnique de ce martinézisme, allusif dans les grades bleus, apparent dans les discours et l'Instruction finale du quatrième grade, avoué dans les Instructions secrètes de la Profession. Reconnaissons qu'il sut habilement se servir de la tradition maçonnique française pour communiquer un message théosophique qui lui était étranger.

Mais si le martinézisme est sans conteste la ligne directrice de la réforme, la structure du Rite reste celle de la maçonnerie ordinaire, c'est à dire une adaptation plutôt réussie de l'héritage britannique. Heureusement d'ailleurs puisque cela seul justifie qu'il ait sa place au sein de la maçonnerie régulière. Nous pouvons sans crainte poser la prémisse suivante : le Rite Rectifié est une forme parmi d'autres de maçonnerie traditionnelle qui s'en distingue par un apport doctrinal extra-maçonnique dont chacun fait ce qu'il lui plaît, Martinez n'étant ni un juge infallible ni, a fortiori, un Père de l'Eglise.

Le christianisme du Rite, si souvent allégué, est, à mes yeux, un faux problème.

Certes Willermoz était un chrétien dévot et un catholique engagé, ce que n'étaient ni Martinez ni Saint-Martin, chrétiens eux aussi mais bien peu orthodoxes. Les rituels qu'il rédigea s'en ressentirent malgré le soin qu'il mit à les rendre acceptables aux luthériens de Strasbourg et d'ailleurs. Vu le personnage, on ne peut s'étonner d'affirmations écrites sous l'Empire telles : «Les Juifs, les mahométans et tous ceux qui ne professent pas la religion chrétienne ne sont pas admissibles dans nos loges» (Instruction finale du quatrième grade) ou encore «L'institution maçonnique, tous les faits le démontrent, est religieuse et chrétienne» (lettre de 1814-1815).

Willermoz était un homme de son temps, d'une époque où les Juifs n'étaient que tolérés dans la société. Rien ne sert de le lui reprocher, n'est pas l'abbé Grégoire qui veut ! Remarquons plutôt qu'il fallut 1809 pour que soit explicitée une exclusion jusque là tacite. Outre une radicalisation due à l'âge que j'appellerais volontiers le syndrome de Jean Barrois, j'y verrais plutôt la réaction à une situation nouvelle qui rendait plausible ce qui était autrefois impensable : la candidature d'un Juif à l'initiation maçonnique. N'avaient-ils pas enfin acquis, en 1791, ce droit de cité que l'Ancien Régime leur avait toujours refusé? Les œillères et les petitesesses du patriarche lyonnais, pour compréhensibles (je ne dis pas excusables) qu'elles soient, suffisent en tout cas pour que nous refusions, sans crainte d'altérer la «tradition», des affirmations aujourd'hui inacceptables même pour l'Eglise de Jean-Paul II. Certains affirment, certes, que le Rite Rectifié est chrétien dès le premier grade et ne peut accepter que des chrétiens à l'initiation.

Cette évidence découlerait du contenu des rituels, sans même qu'il faille insister sur la personnalité de son rédacteur. Or les rituels symboliques, si on veut bien les lire naïvement, ne disent rien de tel. Ils sont d'abord des rituels maçonniques entièrement basés sur la construction du temple de Salomon et sa réédification par Zorobabel, sans contenu intrinsèquement chrétien.

La clause de «fidélité à la Sainte Religion Chrétienne» de l'obligation [13], le nom de baptême du candidat et celui de son père (question qui revient à exclure les convertis, un comble même à l'époque), la question d'ordre concernant la religion chrétienne (introduite après Wilhelmsbad) sont des ajouts de surface qui ne changent rien ni au fond des rituels ni à leur «efficacité» initiatique, ni même à l'économie générale du système comme le démontre à satiété l'usage constant des loges Rectifiées belges qui les ont supprimés depuis l'introduction du Rite dans ce pays. (Il ne suffit pas d'exiger dans un serment la fidélité à la religion chrétienne (ou israélite, ou musulmane) pour que l'objet de ce serment devienne chrétien (ou israélite ou musulman). Imaginez qu'une telle clause soit ajoutée au serment d'Hippocrate, cela ne ferait pas de la pratique médicale une pratique chrétienne (ou israélite ou musulmane).

L'exposition de l'évangile de Saint Jean est une constante de la maçonnerie continentale depuis son introduction en France et ailleurs.

L'insistance sur l'Évangile de Saint Jean vient, me semble-t-il, non de son contenu «ésotérique» mais plutôt de l'importance toute particulière que lui accordait l'Église catholique d'avant le Concile de Vatican II. Son prologue était exposé durant la messe et lu par le prêtre après qu'il eût renvoyé les fidèles, quel que soit le jour de l'année liturgique.

Quant aux prières elles ne présentent aucun caractère confessionnel et peuvent être prononcées par tous. Qu'en conclure sinon que les grades bleus rectifiés sont exclusivement «vétéro-testamentaires» comme leurs homologues du Rite Moderne Belge ou du Rite Anglais (ce qui bien sûr n'interdit à personne d'en faire une lecture chrétienne, comme c'est depuis toujours le lot du Pentateuque ou de ce merveilleux chant d'amour charnel qu'est le Cantique des Cantiques).

Willermoz lui-même l'admit dans une lettre adressée à Bernard de Türckheim (8 juin 1784, in Renaissance Traditionnelle, 26:285, 1978) : «Vous ne pouvez nier que les trois premiers grades ne peuvent présenter que des emblèmes et des symboles...tous fondés sur le temple de Jérusalem ou l'Ancien Testament qui lui-même est fondé sur la Loi écrite ou religion révélée qui a succédé à la Loi ou religion naturelle, lesquelles sont désignées dans nos loges par les deux colonnes du vestibule».

L'Instruction finale de 1809 ne dit rien d'autre : «Tout ce que vous avez vu jusqu'à présent dans nos loges a eu pour base unique l'Ancien Testament et pour type général le temple célèbre de Salomon à Jérusalem qui fut et sera toujours un emblème universel».

Avec le quatrième grade apparaît une autre dimension. Le tableau final est la première référence chrétienne univoque qui soit présentée au maçon rectifié dans le corps d'un rituel, et non dans une glose connexe ou un commentaire parallèle.

Rien là que de très normal puisque ce tableau «dont l'explication est si facile figure pour le maçon le passage de l'Ancienne Loi qui a cessé à la Nouvelle apportée aux humains par le Christ» (Instruction finale). Le message est clair. Si les grades bleus sont «vétéro-testamentaires» et maçonniques, ce cycle est clos par le quatrième grade qui annonce ou plutôt ouvre le cycle chevaleresque chrétien. Les deux Ordres, maçonnique et équestre, articulés par un grade de transition, sont distincts comme le sont le Craft britannique et l'Ordre des Knights Templar (ou du Red Cross of Constantine), articulés par le degré intermédiaire du Royal Arch. Dans les faits, le Rite Rectifié s'aligne sur la maçonnerie anglo-saxonne qui offre une série de degrés non-confessionnels et d'autres, chrétiens, ouverts à tous ceux qui en acceptent la spécificité.

Rien n'empêche donc qu'un maçon reçoive les quatre premiers grades du Rite rectifié et s'abstienne de poursuivre si sa conscience lui interdit d'accepter le christianisme de l'Ordre Intérieur.

N'est-ce pas ce que Willermoz écrivait dans la lettre déjà citée de 1814-1815 : «La première des trois questions d'Ordre présentée à la méditation du candidat dans la chambre de préparation est ainsi formulée : quelle est votre croyance sur l'existence d'un Dieu créateur et Principe unique de toutes choses, sur la Providence et sur l'immortalité de l'âme humaine, et que pensez-vous de la religion chrétienne? A cette question le candidat répond librement tout ce qu'il veut et on ne le conteste nullement. On lui présente les mêmes questions aux deuxième, troisième et quatrième grades et on ne le conteste point sur ses réponses. Mais au quatrième on le prévient que le moment est venu de faire connaître franchement ses pensées sur leur contenu et que ses progrès ultérieurs dans l'Ordre dépendront de la conformité de ses principes et opinions avec ceux de l'Ordre».

Le candidat répond donc librement à la question «sans qu'on le conteste», il peut exprimer une conviction qui ne soit pas celle de son interlocuteur et néanmoins être reçu jusqu'au quatrième grade inclus. Qu'espérer de mieux? Son admission dans l'Ordre Intérieur, seule, dépendra «de la conformité de ses réponses». Laissons là le côté déplaisant et inquisitorial du questionnaire, impensable de nos jours (dans les Ordres chrétiens anglo-saxons, le candidat doit reconnaître une Foi trinitaire sans que nul ne s'avise de s'informer si elle est «conforme» aux principes de l'Ordre), contentons-nous de l'aveu même s'il est involontaire, ce que je concède volontiers.

Sans doute Willermoz a-t-il mal mesuré ses paroles, n'ayant jamais prévu la lecture iconoclaste que j'en fais, pas plus qu'Anderson n'a imaginé ce que certains feraient de son «athée stupide» ! Qu'importe si, dans une intuition prémonitoire, le lyonnais a laissé échapper un propos qui, aujourd'hui, permet la pratique harmonieuse d'un des Rites les mieux conçus que la maçonnerie connaisse, en parfaite concordance avec les principes de la Franc-Maçonnerie régulière .

Pierre Noël